



Traité Yebamot

Michna 2 - Chapitre 6

וכן הבא על אחת מכל העריות האמורות בתורה, או פסולות, כגון אלמנה לכהן גדול, גרושה וחלוצה לכהן הדיוט, ממזרת ונתינה לישראל, בת ישראל לממזר ולנתין פסל. ולא חלק בין ביאה לביאה.

De même celui qui a des rapports avec n'importe laquelle des proches parentes dont l'union lui est interdite par la Torah, ou avec une des femmes qui lui sont impropres – par exemple une veuve pour le Cohen Gadol, une divorcée ou une femme qui a déchaussé pour le simple Cohen, une Mamzéret ou une Guiv'onite pour un Israël, ou une fille d'Israël pour un Mamzer ou un Gui'oni – rend cette femme impropre au Cohen, quelle que soit la façon dont ils ont eu des rapports.



Lois & Récits de POURIM

Comprendre le sens et appliquer les lois de la joyeuse fête de Pourim. L'histoire détaillée de la Méguila d'Esther, réflexions sur la vraie joie"..."

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions